

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (9 février 2023) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mrs BERNARD D – COMPAN - DUTREUIL – PAUMET - TANCHAUD – BERNARD L – DRILLAUD - Mmes – BERNARD Ch. - GOMBAUD – HERAUD - VIDAL.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme GACHET Sandrine.

**ABSENTS** : M. CANONNE William, Mme GAUDIN Natacha.

Monsieur Loïc BERNARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 10 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**RENOUVELLEMENT BAIL BOULANGERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame France BROSSARD, locataire des murs de la boulangerie va vendre le fond de commerce à Monsieur Axel ARRIVE et Mme Patricia HIPPEAU et sollicite donc l'accord de la Commune pour la reprise du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour contracter un bail local commercial avec Monsieur Axel ARRIVE et Mme Patricia HIPPEAU concernant le local boulangerie du 72 route de l'Océan à Balanzac.

La prise de possession des lieux est fixée au 16 février 2023.

Le loyer est fixé à 803.19 € HT soit 963,83 € TTC. Il n'y aura pas de caution.

Les frais du bail seront à la charge de Monsieur Axel ARRIVE et Madame Patricia HIPPEAU.

Le bail commercial sera signé chez Maître Dominique POISSON, notaire à Le Gua.

**COURRIER DE M. ET MME KIZON PASCAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame KIZON domiciliés 12 impasse des rosiers à Balanzac 17600. Ils exposent le problème qu'ils rencontrent avec le va et vient des voitures dans l'impasse et demandent donc la pose d'un panneau voie sans issue. De plus, ils signalent que des voitures se stationnent le long de chez eux de jours comme de nuits ce qui engendre le bruit de moteur et de portières. Ils demandent la pose d'un panneau stationnement interdit.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des nuisances que cela engendre pour les riverains le Conseil Municipal décide la pose de ces deux panneaux.

**LOCAL COMMERCIAL 66 ROUTE DE L'OCEAN**

Monsieur le Maire rappelle que le local commercial du 66 route de l'Océan était loué à Monsieur Kévin DAVIAUD (KM17) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

M. Kévin DAVIAUD a quitté le local le 31 octobre 2022. Le loyer était assujéti à la TVA.

N'ayant pas de candidat pour la location du local commercial, le Conseil Municipal a décidé de faire quelques aménagements pour le louer en logement locatif.

Le logement est loué depuis le 26 janvier 2023 et le loyer n'est pas assujéti à la TVA.

Cette modification fera l'objet d'une déclaration de changement d'affectation auprès du service des impôts.

**ACOMPTE TRIBU DE NAVA**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du Centre de Loisirs « La Tribu de Nava » sollicitant une avance trésorerie pour l'année 2023.

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de Balanzac, Nancras, Sablonceaux et Sainte Gemme.

Chaque Commune participe aux dépenses de fonctionnement de l'association.

La validation des éléments budgétaires interviendra prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une avance de trésorerie de 800,00 € qui sera financée sur le budget 2023 à l'article 6574.

### **ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

- Parcelles B 1370 et B 1497 en partie 2a route de la Pierre Plate
- Parcelles B 1499 et B 1498 2b route de la Pierre Plate
- Parcelles B 1497 en partie 2c route de la Pierre Plate

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

### **DEVIS SDEER AMPOULES LEDS**

En réponse à notre demande de devis pour le changement des ampoules en leds, Monsieur le Maire informe qu'en raison de la forte demande de ces lampes le SDEER ne pourra pas répondre favorablement à toutes les communes du département en 2023. Notre commune a eu un entretien systématique en 2022 (remplacement des lampes et nettoyage) donc la modernisation en lampes leds ne pourra se faire qu'en 2026. Néanmoins, les ampoules leds ne sont qu'une solution intermédiaire car certains luminaires sont très anciens et seront à moderniser dans les années à venir. Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour le changement des luminaires de la route de l'Océan.

### **REGLEMENTATION ECOBUAGE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la gendarmerie de Saint-Porchaire qui nous informe que les autorisations d'écobuage ne sont possibles que dans certains cas :

- S'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte de déchet vert,
- Ou s'il y a une obligation de débroussaillage,
- Ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt s'applique.

### **TRAVAUX DE VOIRIE INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis de revêtement pour la route allant des Piphanes vers la Moulinette. Il s'élève à 38 000 €uros. Il va demander un nouveau devis pour le revêtement pour la route des Barrières vers le Moulin de Bas (environ 2km800). Il signale qu'après concertation avec Monsieur le Maire de Nancras, il n'y a pas de travaux prévus cette année sur la route mitoyenne des Boutaudières.

### **TARIFS REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Pour information la redevance ordures ménagères pour 2023 a été fixée à :

- 1 personne : 93 €,
- 2 personnes : 184 €,
- 3 personnes : 268 €,
- 4 personnes : 341 €,
- 5 personnes et au-delà : 349 €.

### **EFFECTIFS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par Madame l'Inspectrice d'Académie concernant les effectifs du RPI qui sont en baisse. En effet, à ce jour nous avons un départ de 31 CM2 pour 36 potentielles inscriptions en classes de maternelle. La fermeture d'une classe pourrait être imminente.

### **AIDE AUX POPULATIONS DE LA TURQUIE**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France concernant les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie pour la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels, l'AMF s'associe aux opérations de Cités Unies France et la création d'un fonds de solidarité dédié.

L'AMF relaye l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Le Conseil Municipal décide de verser 150,00 € à l'Association des Maires de France pour le soutien aux populations Turques et Syriennes.

Cette dépense sera prévue au compte 65138.

#### **DEMANDES DE L'ECOLE**

L'école maternelle demande un tableau numérique. Ces achats sont subventionnés par le département.

La Directrice demande également l'aménagement d'un local rangement à côté du dortoir.

La séance est levée à 23h15